

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les modalités de recrutement des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur et de création des commissions d'affectation approuvées par le conseil académique du 19 septembre 2024 et du conseil d'administration du 27 septembre 2024 ;
- Vu la délibération n°2025-091 du conseil d'administration dans sa séance du 03/10/2025 approuvant le nombre de postes d'enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pour la campagne d'emplois 2026.

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4652, en Histoire - Géographie, de la composante UFR LLSHS est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CESAR	MARC	CERTIFIE	HISTOIRE - GEOGRAPHIE
Mme	DERVIEUX	ZENAIDE	MCF	GEOGRAPHIE PHYSIQUE, HUMAINE, ECONOMIQUE ET REGIONALE
M.	LEBEAU	BORIS	PR	GEOGRAPHIE PHYSIQUE, HUMAINE, ECONOMIQUE ET REGIONALE
M.	ROUSSEL	FABIEN	MCF	GEOGRAPHIE PHYSIQUE, HUMAINE, ECONOMIQUE ET REGIONALE

La commission est présidée par FABIEN ROUSSEL.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLETANEUSE, le 03/11/2025

Pour la présidente et par délégation
Le Vice-Président du Conseil académique

Olivier OUDAR

